

# Traitement des déchets. Meknès a une solution pour les lixiviats

Suez Environnement, société délégataire chargée de la décharge contrôlée de Meknès, vient de s'équiper d'un procédé qui permet le traitement biologique des lixiviats. Ce nouvel équipement sera lié à plus de 30 puits pour collecter les émissions qui seront brûlées par la suite.

**Mehdi Idrissi**  
m.idrissi@leseco.ma

Les habitants de la ville de Meknès sont «enfin» débarrassés des mauvaises odeurs des lixiviats (jus de déchets). Dernièrement, Suez Environnement, société délégataire chargée de la décharge contrôlée de Meknès s'est équipée du procédé Evalix. Ce procédé unique au Maroc pour le traitement des lixiviats est un bioréacteur à membranes d'ultrafiltration puis d'osmose inverse avec une gestion des concentrations par évaporation et une déshydratation des boues issues du traitement biologique. Le procédé Evalix est breveté SITA, filiale de «Suez Environnement». Ce nouvel équipement sera lié à plus de 30 puits pour collecter les émissions de gaz qui seront brûlées par la suite, cela permettra de neutraliser les mauvaises odeurs engendrées par le réservoir du lixiviat via une canalisation qui injectera de l'air à l'intérieur du réservoir afin de neutraliser les émissions responsables de ces odeurs. Le réseau de collecte et de drainage du lixiviat est créé pour répondre à cette problématique majeure en faisant appel à des techniques de pointe adaptées au contexte local et notamment l'innovation Evalix qui est mise en place sur le site pour permettre de sécher les effluents concentrés en utilisant la chaleur issue de la combustion du biogaz produit par les déchets. Ce biogaz peut aussi être transformé en chaleur ou en électricité. Selon les responsables de la Commune de Meknès, ce processus permettra un traitement biologique par les bactéries. Par la suite un filtrage d'eau sera effectué pour le consacrer à l'arrosage des espaces verts de la ville de Meknès.

## Un contrat de 20 ans pour la gestion de la décharge

Il faut rappeler que Suez Environnement a conclu un contrat



de gestion déléguée de 20 ans à compter du premier janvier 2014 et ceci pour un montant de 960 MDH et à prévu des investissements de l'ordre de 200 MDH. Sur cette même période, Suez Environnement a pour mission de prendre en charge l'ensemble des déchets (ordures ménagères, déchets verts, déchets de nettoyage, déchets industriels banals, les déchets ménagers et assimilés) de la Commune de Meknès et des 12 communes avoisinantes. Il est à noter que la réhabilitation de la décharge actuelle a nécessité une enveloppe de 47,9 MDH financée par le ministère de l'Énergie, des mines de l'eau et de l'environnement et de la Commune urbaine de Meknès. Concernant les travaux d'aménagement et d'équipement du Centre d'élimination et de valorisation (CEV), Suez a dédié une enveloppe de plus de 199,5 MDH sur les 20 ans dont environ 90 MDH ont été investis entre 2014 et 2016. La Commune de Meknès paye un montant de 125 DH/tonne de déchets admise sur le site et le tonnage annuel moyen de la décharge de Meknès est de 200.000 tonnes de déchets soit 25 MDH (HT) par an.

## Fort taux d'humidité

La complexité du traitement des lixiviats a souvent été sous-estimée au Maroc. À cause de la forte proportion de déchets organiques, les décharges marocaines produisent de grandes quantités de lixiviats qui contiennent des charges organiques élevées et des teneurs en sel importantes. Après leurs installations dans la ville de Meknès, les opérateurs de Suez ont découvert des déchets très organiques, difficiles à prendre en charge qui présentent un taux d'humidité de près de 75%, contre 30 à 35% en France. Cette densité d'humidité est notamment liée à l'alimentation locale qui utilise beaucoup de produits frais et entraîne des productions importantes de lixiviats. Chaque tonne de déchets produit près de 200 litres d'un liquide polluant et nauséabond qui se déversait jusqu'à peu dans la terre et polluaient les deux oueds alimentant la vallée.